



**DREAL PACA**  
36 boulevard des Dames  
13002 MARSEILLE

Nice, le 23 MAI 2023

**Objet : Protection de la commune de Malaussène contre les laves torrentielles des ravins de Pétrus et Fubia - Engagement du SMIAGE**

Monsieur le Directeur,

A la suite de l'épisode méditerranéen du vendredi 2 octobre 2020, un important phénomène de laves torrentielles est survenu dans le quartier des Pouraciers, engendrant la mise en péril et la ruine de plusieurs habitations sur la commune de Malaussène (06710).

Un projet de confortement des deux ravins de Pétrus et Fubia est porté par le SMIAGE pour le compte de la commune de Malaussène afin de sécuriser et protéger les habitants. Les aménagements définis répondent aux préconisations de l'étude ETRM « *l'Etude hydraulique des crues torrentielles dans le quartier des Pouraciers sur la commune de Malaussène* » de janvier 2022.

Les caractéristiques des aménagements impliquent la demande d'un examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale. Un dossier a été déposé en ce sens le 28 mars 2023 auprès de la DREAL.

Par le présent courrier, nous souhaitons apporter un complément d'information à notre demande en y inscrivant l'engagement du SMIAGE à mandater un écologue pour réparation sur site avant le démarrage des travaux dans le but de mettre en œuvre toutes les préconisations nécessaires pour éviter et limiter le risque d'impact sur l'environnement. Le compte-rendu de ces opérations d'investigations sera diffusé à la DREAL.

En espérant avoir répondu à vos attentes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

  
**Cyril MARRO**  
**Directeur général des services**